



Systèmes de peintures ignifuges

Vous avez besoin d'un avis sur les systèmes de peintures ignifuges ? Ou vous préférez qu'un expert vous aide et suive votre projet de A à Z ? Plusieurs interventions sont possibles si vous collaborez avec Vinçotte mais vous êtes seul maître de la décision.

Your tailor-made solution

Ce service englobe une série d'interventions possibles, allant du conseil avisé lors du choix d'un système de traitement de la surface jusqu'au contrôle final après application de la peinture. Notre expertise couvre également la vérification des certificats d'essais et le calcul des quantités de peinture à appliquer en fonction du profil en acier à protéger.

Your result

En cas d'exécution correcte des travaux, Vinçotte délivre une attestation. Ce document confirme que les travaux ont été effectués conformément aux prescriptions et à la valeur Rf requise.

Please note

Législations

L'Arrêté royal du 19 décembre 1997 modifiant l'Arrêté royal du 7 juillet 1994 fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion pour bâtiments nouveaux (MB 30.12.1997) fournit dans ses annexes 1 à 5 les prescriptions minimales de conception, de construction et d'aménagement auxquelles les bâtiments nouveaux doivent satisfaire.

La résistance au feu (Rf) et l'évaluation de la résistance au feu d'un élément de construction sont définies dans l'annexe 1 – partie 2 de l'Arrêté royal.

Normes et standards

IVP – directive de qualité

In which situation?

Tous les secteurs sont directement ou indirectement confrontés aux systèmes de peinture ignifuges:

- l'industrie
- les entreprises de peinture industrielle
- le secteur de la construction
- les fabricants de peinture
- les bureaux d'études et d'architecture
- les organismes d'intérêt public